

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1651

31 août 2006

### SOMMAIRE

Bal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	79210	Key Asset Management S.A., Luxembourg . . . . .	79209
Beauté Cara, S.à r.l. . . . .	79212	Key Job S.A., Luxembourg . . . . .	79248
Boats Caravela (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	79234	Key Job S.A., Luxembourg . . . . .	79248
Camille Albane Luxembourg, S.à r.l., Ettelbrück . . . . .	79212	Marathon Luxembourg Financing, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79235
CeDerLux-Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79238	Mirabella S.A.H., Luxembourg . . . . .	79236
CeDerLux-Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79239	Mirabella S.A.H., Luxembourg . . . . .	79237
COFIDICO - Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial S.A.H., Luxembourg . . . . .	79202	Navigator Strips (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	79235
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Luxembourg . . . . .	79243	Nibeca Holding S.A., Luxembourg . . . . .	79247
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Luxembourg . . . . .	79244	Odouce, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79209
Couleurs Gérard, S.à r.l., Kleinbettingen . . . . .	79216	Oskar Rakso, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79245
Credit Suisse Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	79239	PAM (L), Sicav, Luxembourg . . . . .	79208
Credit Suisse Portfolio Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	79247	Partinvest S.A., Luxembourg . . . . .	79209
CS Advantage (Lux) Sicav, Luxembourg . . . . .	79247	Petercam Moneta, Sicav, Luxembourg . . . . .	79213
Deltacolor S.A., Dudelange . . . . .	79213	Piguet Strategies, Sicav, Luxembourg . . . . .	79211
Derfi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	79248	Posancre S.A., Luxembourg . . . . .	79244
Dquared2 Holding S.A., Luxembourg . . . . .	79217	Posancre S.A., Luxembourg . . . . .	79244
Edvima S.A., Luxembourg . . . . .	79236	Protection Invest S.A., Luxembourg . . . . .	79234
Elvalon AG, Munsbach . . . . .	79221	Renja, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79224
Elvalon AG, Munsbach . . . . .	79223	Ride & Whiteness, S.à r.l., Bertrange . . . . .	79212
Europa Swan, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79245	Saga Select, Sicav, Luxembourg . . . . .	79209
Europa Swan, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79247	Sculptor Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79240
Evelfin Participations S.A., Luxembourg . . . . .	79248	Seeker Rekees, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79239
Fispa S.A., Luxembourg . . . . .	79228	Silk Flower Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79231
Fondation d'Letzeburger Land, Luxembourg . . . . .	79215	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV Delta, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79202
Foodimpex S.A., Luxembourg . . . . .	79224	Smart City S.A., Luxembourg . . . . .	79216
Gefco Consulting, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79233	Sole Finco S.A., Luxembourg . . . . .	79228
Geotex International S.A., Luxembourg . . . . .	79236	Sole Finco S.A., Luxembourg . . . . .	79231
Industriale Tre S.A., Luxembourg . . . . .	79237	Soprima S.A., Luxembourg . . . . .	79235
International Chemical Investors S.A., Luxembourg . . . . .	79247	Steflot Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79202
Juno Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	79219	Steflot Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	79202
Juno Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	79221	Trading Invest S.A., Luxembourg . . . . .	79232
		Trèfle A 4F S.A.H., Luxembourg . . . . .	79233
		Trèfle A 4F S.A.H., Luxembourg . . . . .	79234
		Turnkey Europe S.A., Luxembourg . . . . .	79237
		Underwood Lamb International S.A., Luxembourg . . . . .	79233

**COFIDICO - COMPAGNIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 5.767.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00232, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

*Pour COFIDICO - COMPAGNIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL*

M. Juncker

*Administrateur*

(065591.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**STEFLOT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 36.550.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 93.175.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01355, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature

*Un mandataire*

(065395.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**STEFLOT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 36.550.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 93.175.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01351, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature

*Un mandataire*

(065394.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO IV DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R. C. Luxembourg B 117.445.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO IV, S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, represented by Mr Jean-Claude Michels, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on June 27, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*).

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO IV DELTA, S.à r.l. a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate as well as of rights equivalent to real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended from time to time.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II.- Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

### Chapter III.- Management

**Art. 10. Management.** A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

**Art. 11. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

**Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager.** Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 15. Liabilities of the Manager.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

### Chapter IV.- General Meeting of Unitholders

**Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s).** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

### Chapter V.- Business year, Balance sheet

**Art. 17. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 19. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31st December 2006.

#### *Subscription - Payment*

All the hundred twenty-five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO IV, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined period:
  - a. Mr Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Luxembourg;
  - b. Mr Detlef Niezgodka, Senior Consultant, SIREO, D-50259 Pulheim, Germany;
  - c. Dr. Bernd Wieberneit, Executive Director, SIREO REAL ESTATE, GmbH, D-63150 Heusenstamm, Germany;
  - d. Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant, SIREO, D-61476 Kronberg, Germany;
  - e. Mr Jost-Albrecht Nies, Head of Institutional Clients, SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l., L-1246 Luxembourg, Luxembourg;
  - f. Dr. Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, The Netherlands.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

- 2) The Company shall have its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
- 3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO IV, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Claude Michels, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre 1<sup>er</sup>.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO IV DELTA, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure

provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers ainsi que de droits assimilés aux biens immobiliers au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières telle que modifiée de temps à autre.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II.- Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

## Chapitre III.- Gérance

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

**Art. 13. Sub - délégation et Agent du Gérant.** Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 15. Responsabilités du Gérant.** Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### Chapitre V.- Exercice social, Comptes annuels

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 19. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 20. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Chapitre VII.- Loi applicable

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

*Souscription - Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO IV, S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Luxembourg;
- Monsieur Detlef Niezgodka, Senior Consultant, SIREO, D-50259 Pulheim, Allemagne;
- Dr. Bernd Wieberneit, Executive Director, SIREO REAL ESTATE, GmbH, D-63150 Heusenstamm, Allemagne;
- Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant, SIREO, D-61476 Kronberg, Allemagne;
- Monsieur Jost-Albrecht Nies, Head of Institutional Clients, SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l., L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Dr. Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, Pays-Bas.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg est désignée comme étant réviseur d'entreprises de la Société pour une période illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Michels, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2006, vol. 905, fol. 28, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(065871.3/239/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.128.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2006*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

- Pierre Drion, Président (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule);
- Pierre Ahlborn (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);
- Antoine Calvisi (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);
- Geoffroy d'Aspremont Lynden (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule);
- Johnny Debuyscher (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule);
- Guy Lermaniaux (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule);
- PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A. (ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt);
- Lucien Van Den Brande (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule).

*Réviseur d'Entreprises:*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065437.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.



**SAGA SELECT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.869.

Le Rapport Annuel révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour SAGA SELECT

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

G.-M. Prantzios / M. Berger

Mandataire Commercial / Directeur

(065424.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**PARTINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 44.189.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065426.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**KEY ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 55, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 78.032.

Le rapport annuel au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour la société

KEY ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

(065427.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**ODOUCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 116.448.

*Extrait de la convention de cession de parts sociales du 22 juin 2006*

Il résulte de la convention de cession d'action que:

- La société LTA INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th, Street Panama, République du Panama, a cédé 100 parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée ODOUCE, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg à Monsieur Nedim Esgin, domicilié à Abdi Ipekci Caddesi n° 65, Maçka - Turquie.

Suite à cette cession, les associés déclarent que le capital social de la société à responsabilité limitée ODOUCE, S.à r.l. s'élevant à 12.500 EUR, est représenté par 100 parts sociales réparties de la manière suivante depuis le 22 juin 2006:

- Monsieur Nedim Esgin ..... 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065485.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**BAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 17.419.

In the year two thousand and six, on the sixteenth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of BAL HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 17.419, incorporated pursuant to a deed of Maître André Prost, then notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated March 27, 1980, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 133 of June 27, 1980.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 20, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 331 of March 27, 2003.

The meeting begins at 5.15 p.m., Ms Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without par value representing the total capital of thirty thousand nine hundred and eighty-six Euro sixty-nine cent (EUR 30,986.69) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Appointment of Mr Andrew McGivern as liquidator of the Company.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The Company is dissolved and put into liquidation.

*Second resolution*

Mr Andrew McGivern, lawyer, born on April 9, 1963 in Tonbridge, United Kingdom, with professional address at 1st Floor, 64, Baker Street, UK-London W1U7GB, United Kingdom, is appointed as liquidator of the Company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 5.30 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the Notary, the present original deed.

**Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundsechs, den sechzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft BAL HOLDING S.A., R.C.S. Luxemburg B 17.419, mit Sitz in Luxemburg, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Maître André Prost, damals Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonnevoie, am 27. März 1980, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 133 vom 27. Juni 1980 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars vom 20. Februar 2003, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 331 vom 27. März 2003 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um 17.15 Uhr unter dem Vorsitz von Fräulein Cindy Reiners, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, maître en droit, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Marc Prospert, maître en droit, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert welche das gesamte Kapital von dreissigtausend neunhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig cent (EUR 30.986,69) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigelegt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.
2. Ernennung von Herrn Andrew McGivern als Liquidator der Gesellschaft.
3. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschaft wird aufgelöst und in Liquidation gesetzt.

*Zweiter Beschluss*

Herr Andrew McGivern, Rechtsanwalt, geboren am 9. April 1963 in Tonbridge, Vereinigtes Königreich, mit Berufsanschrift in 1st Floor, 64, Baker Street, UK-London W1U7GB, Vereinigtes Königreich, wird als Liquidator der Gesellschaft ernannt, mit den weitgehendsten Befugnissen um die Liquidation abzuwickeln, mit Ausnahme der Beschränkungen welche durch das Gesetz und die Satzung der Gesellschaft festgesetzt sind.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte die Vorsitzende die Versammlung um 17.30 Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass die gegenwärtige Urkunde auf Wunsch der Komparenten in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Komparenten ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Reiners, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, vol. 153S, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(066279.3/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**PIGUET STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. PIGUET ALTERNATIVE FUND).**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 61.807.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 mai 2006*

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007:

M. Arnold Meilland avec adresse professionnelle à CH-1205 Genève, 5, Place de l'Université;

M. Yas Higuchi avec adresse professionnelle à CH-1205 Genève, 5, Place de l'Université;

M. Jacques Pitschi avec adresse professionnelle à CH-1205 Genève, 5, Place de l'Université;

M. Mark P. Casa avec adresse professionnelle au 701 Brickell Ave, Miami, FL 33131;

M. John S. Sullivan avec adresse professionnelle au 701 Brickell Ave, Miami, FL 33131;

M. Ronald Meyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Est nommé réviseur indépendant pour la même période:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065916.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**BEAUTE CARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 104.317.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065428.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**CAMILLE ALBANE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9048 Ettelbrück, 18, rue du Dr. Herr.

R. C. Luxembourg B 94.610.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065429.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**RIDE & WHITENESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 87.963.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

EUROPEAN WAVE INVESTMENTS S.A., société anonyme, avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,

ici représentée par Monsieur Daniel Phong, juriconsulte, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 juin 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. En vertu d'un contrat de cession de parts, daté du 30 décembre 2005, la société EUROPEAN WAVE INVESTMENTS S.A., prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée RIDE & WHITENESS, S.à r.l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1300 du 7 septembre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 767 du 22 juillet 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 87.963, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2. Ensuite, l'associée unique, représentée comme dit, déclare procéder à la dissolution de la société à partir de ce jour.

3. A la même date la liquidation a eu lieu.

4. Par conséquent, la société à responsabilité limitée RIDE & WHITENESS, S.à r.l. a cessé d'exister à partir de cette date.

5. L'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

6. Les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

7. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, vol. 28CS, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

E. Schlessler.

(066028.3/227/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**PETERCAM MONETA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 33.352.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2006*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

Pierre Drion, Président (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule);  
Pierre Ahlborn (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);  
Antoine Calvisi (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);  
Geoffroy d'Aspremont Lynden (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule);  
Johnny Debuyscher (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule);  
Guy Lermiaux (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule);  
PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A. (ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt);  
Lucien Van Den Brande (résidant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 19, Place Sainte-Gudule).

*Réviseur d'Entreprises:*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch).  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065443.4//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**DELTACALOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 23, place de l'Hôtel de Ville.  
R. C. Luxembourg B 117.464.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Marc Pott, employé privé, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 34, rue Michel Rodange.
2. Monsieur Frédéric Weis, employé privé, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 9, place Robert Schuman.
3. Monsieur Jean Weis, indépendant, demeurant à L-3449 Dudelange, 3, rue Pierre Dupong.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DELTACALOR S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'étude et la réalisation d'installations de chauffage, de sanitaire, le contrôle, l'entretien, la réparation et l'exploitation d'installation de chauffage, l'achat, la vente et la location de tous appareils de chauffage, ainsi que les prestations de services après vente y afférentes. Elle peut en outre faire toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

## Titre II.- Administration, Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée Générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.) Monsieur Jean-Marc Pott, prredit. . . . .	45 actions
2.) Monsieur Frédéric Weis, prredit . . . . .	45 actions
3.) Monsieur Jean Weis, prredit. . . . .	10 actions
<b>Total: cent actions . . . . .</b>	<b>100 actions</b>

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

79215

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Jean-Marc Pott, prèdit.
  - b) Monsieur Frédéric Weis, prèdit.
  - c) Monsieur Jean Weis, prèdit.
- 3) Est appelé à la fonction d'administrateur-délegué:
  - Monsieur Jean Weis, prèdit.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes
  - AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., avec siège à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 6) Le siège social de la société est fixé à L-3590 Dudelange, 23, place de l'Hôtel de Ville.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Pott, F. Weis, J. Weis, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2006, vol. 918, fol. 50, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2006.

A. Biel.

(066556.3/203/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**FONDATION D'LETZEBURGER LAND, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg G 17.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 22 novembre 2004*

L'assemblée prend acte du décès de Monsieur Victor Abens, administrateur, survenu en date du 14 janvier 1993. Il est décidé de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant de:

- Monsieur Henri Ahlborn, demeurant 58, rue Belle-Vue à L-7214 Bereldange;
- Monsieur Joseph Kinsch, demeurant 17, rue du Kiem à L-3393 Roedgen;
- Monsieur Thierry Kinsch, demeurant 32, rue de Kopstal à L-8291 Meispelt;
- Monsieur Lucien Thiel, demeurant 5, rue Bellevue à L-1227 Luxembourg;
- Maître Reginald Neuman, demeurant 179, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Robert Reckinger, demeurant 10, Montée de la Bergerie à L-7473 Schoenfels;
- Monsieur Michel Wurth, demeurant 11, rue J.B. Fresez à L-1542 Luxembourg.

La durée du mandat des administrateurs est indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04655. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065627.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**COULEURS GERARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kleinbettingen.  
R. C. Luxembourg B 13.647.

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- 1.- Madame Yvonne Schroeder, veuve de Monsieur Emile Gérard, sans état, demeurant à L-1727 Luxembourg, 11, rue Arthur Herchen;
- 2.- Madame Simone Gérard, sans état, demeurant à L-3943 Mondercange, 28, rue de Reckange;
- 3.- Monsieur Jean-Claude Gérard, employé privé, demeurant à L-8538 Hovelange, 66, am Kiem;
- 4.- Monsieur Pierre Kuborn, employé privé, demeurant à L-8521 Beckerich, 43, Huewelerstrooss.

Les comparants sub 1, 2, et 4 ici représentés par Monsieur Jean-Claude Gérard, ci-avant plus amplement qualifié sub 3 en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Après avoir établi que les comparants sub 1 à 4 possèdent toutes les mille (1.000) parts de la société à responsabilité limitée COULEURS GERARD, S.à r.l., avec siège à Kleinbettingen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 13.647, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Charles Funck, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 1976, publié au Mémorial C numéro 108 du 26 mai 1976, et après avoir déclaré que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire Camille Mines, de résidence à Capellen, en date du 13 décembre 2005.

Ceux-ci, représentés comme sus-dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

*Capital social*

Le capital social est augmenté à concurrence de mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents (EUR 1.053,24), pour le porter de son montant actuel à la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-). L'augmentation a été intégralement libérée par un versement en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dès lors, l'article 6 des statuts sera libellé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en mille parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées.

*Gérance*

Suite au décès de Monsieur Emile Gérard, les associés requièrent radiation de sa fonction de gérant au R.C.S.L.

Le mandat de Messieurs Pierre Kuborn et Jean-Claude Gérard, précités, est confirmé.

*Pouvoir de signature*

La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant à concurrence de EUR 60.000,- (soixante mille euros), la signature conjointe des deux gérants est requise pour tout montant supérieur à EUR 60.000,-.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-C. Gérard, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 24 avril 2006, vol. 435, fol. 35, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 juin 2006.

C. Mines.

(065946.3/225/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**SMART CITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 79.645.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

SMART CITY S.A.

Signature

(065538.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.



**DSQUARED2 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 117.450.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société GRANDBRIDGE CORP., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526831, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 26 juin 2006.

2) La société MORAINÉ CORP., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 26 juin 2006.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DSQUARED2 HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- l'achat et la vente de parts ou actions détenues dans des sociétés tierces;

- l'achat et la vente de biens immobiliers;

- l'émission et la souscription d'emprunt obligataire convertible ou non;

- l'émission ou l'octroi de tout gage, garantie et/ou fidéjussion;

- la mise en gage ou le fait de dresser des hypothèques sur des parts ou des actions détenues dans des sociétés tierces ou sur des immeubles.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 7 mai à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société GRANDBRIDGE CORP., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions. . . . .	155
2) La société MORAINÉ CORP., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions. . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents (1.700,-) euros.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 24, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 6 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(066171.3/230/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

### **JUNO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 59, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 76.067.

L'an deux mille et six, le treize juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société JUNO IMMOBILIERE S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C N° 702 du 20 septembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianluca Fasano, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Lenertz, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la société et en conséquence de l'article 2 des statuts pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

La société a pour objet la construction, reconstruction, acquisition, détention, vente, location administration et promotion d'immeubles en tous genres, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toute autre opération commerciale, financière, mobilière et immobilière se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter le développement.

2. Modification des règles d'engagement de la société et en conséquence:

- modification de l'article 5, alinéa 2 des statuts par l'ajoute d'une dernière phrase conçue comme suit:

«Il peut en outre, avec l'accord de l'administrateur-délégué, confier à un ou plusieurs administrateurs tels mandats spéciaux.»;

- modification de l'article 5, alinéa 3 des statuts pour le remplacer par deux alinéas nouveaux de la teneur suivante:

«La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Ces règles d'engagement sont applicables également aux actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, aux actes de mainlevée, avant ou après paiement, aux actes de postposition, aux actes d'emprunt et d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y «compris la stipulation par voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du NCPC sur la saisie immobilière.».

3. Modification de l'article 3, alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions sont nominatives.».

4. Insertion d'un nouvel article 4 des statuts concernant la cession des actions et renumérotation des articles suivants.

5. Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la construction, reconstruction, acquisition, détention, vente, location administration et promotion d'immeubles en tous genres, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toute autre opération commerciale, financière, mobilière et immobilière se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter le développement.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les règles d'engagement de la société et en conséquence elle décide:

- la modification de l'article 5, alinéa 2 des statuts par l'ajoute d'une dernière phrase conçue comme suit:

«Il peut en outre, avec l'accord de l'administrateur-délégué, confier à un ou plusieurs administrateurs tels mandats spéciaux.»;

- la modification de l'article 5, alinéa 3 des statuts pour le remplacer par deux alinéas nouveaux de la teneur suivante:

«La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Ces règles d'engagement sont applicables également aux actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, aux actes de mainlevée, avant ou après paiement, aux actes de postposition, aux actes d'emprunt et d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation par voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du NCPC sur la saisie immobilière.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3, alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«**Art. 3. alinéa 2.** Les actions sont nominatives.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 4 des statuts en ce qui concerne la cession des actions, qui aura désormais la teneur suivante:

##### «**Art. 4.**

(1) En cas de cession entre vifs à des non actionnaires, ou actionnaires, autres que descendants de l'actionnaire cédant, les autres actionnaires disposent d'un droit de préemption.

(a) A ces fins, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») informera le conseil d'administration, par lettre recommandée à la poste («l'avis de cession»), de son intention de céder tout ou partie de ses actions, en indiquant le nombre des actions à céder, le prix de cession et les modalités de paiement du prix de cession, ainsi que l'identité complète et l'adresse du cessionnaire proposé.

(b) Le conseil d'administration transmettra, par lettre recommandée et endéans les huit jours francs de sa réception, l'avis de cession aux autres actionnaires.

(c) Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces autres actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

(d) (i) L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de la réception de l'avis de cession, et avec indication du prix de rachat, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

(ii) Dans les huit jours suivant l'écoulement de ce délai, le conseil d'administration indiquera aux actionnaires qui ont accepté d'exercer leur droit de préemption l'accroissement des droits de préemption des actionnaires résultant des dispositions de la troisième phrase du paragraphe (c) de cet article. Pour l'exercice de ces droits de préemption, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours courant à partir de la réception de la notification du conseil d'administration envoyée conformément aux dispositions de ce paragraphe.

(iii) Le droit de préemption s'exercera en principe sur du prix de cession proposé dans l'avis de cession. Si les bénéficiaires du droit de préemption contestent la juste valeur du prix de cession proposé, le prix de rachat sera déterminé, à défaut d'accord entre parties, définitivement par un collège de trois experts, un expert étant nommé par le cédant, un deuxième expert étant nommé par les bénéficiaires du droit de préemption, lesquels experts s'adjoindront un troisième. La détermination du prix de rachat par les experts devra intervenir au plus tard endéans un mois à partir de la nomination du troisième expert. Le prix de rachat ne peut être inférieur à la valeur vénale des actions. Les experts en informeront les parties intéressées par lettre recommandée à la poste.

(iiii) Si le prix de rachat retenu par les experts est inférieur au prix de cession proposé dans l'avis de cession, le cédant est libre de revenir sur son avis de cession et de conserver ses actions. Si le prix de rachat retenu par les experts est supérieur au prix de rachat proposé par les bénéficiaires du droit de préemption, ceux-ci sont libres de renoncer à leur droit de préemption. Faute par chaque partie intéressée d'avoir exercé ce choix et de l'avoir porté à la connaissance des autres parties ou de l'autre partie concernée par lettre recommandée à la poste endéans la huitaine franche à compter de l'information dont question au point (iii) ci-dessus, la date de la poste faisant foi, les parties sont censées avoir accepté définitivement le prix de rachat.

(iiii) La cession au profit des bénéficiaires du droit de préemption doit intervenir endéans les quinze jours à partir de l'accord entre parties sur les modalités d'exercice du droit de préemption ou de l'acceptation définitive du prix de rachat.

(e) A défaut d'exercice du droit de préemption, en tout ou en partie, les actions pour lesquelles le droit de préemption n'est pas exercé peuvent être cédées au cessionnaire envisagé. Cette cession doit intervenir endéans les trois mois à compter du jour de l'échéance du terme pour l'exercice du droit de préemption ou du jour de renonciation au droit de préemption. Faute de quoi le droit de préemption des autres actionnaires reprend existence.

Cette cession ne peut, en aucun cas, intervenir pour un prix inférieur à celui mentionné dans l'avis de cession.

(2) Les mêmes règles sont applicables, mutatis mutandis, lorsque les actions sont cédées gratuitement entre vifs ou sont transmises à cause de mort à des tiers autres que le conjoint ou descendant(s) de l'actionnaire cédant ou défunt.»

*Cinquième résolution*

Suite à la résolution qui précède d'insérer un nouvel article 4 des statuts, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles suivants.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance, est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête.

Et lecture faite aux comparants, tous ont signé avec le notaire.

Signé: G. Fasano, M.P. Thibo, M. Lenertz, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 92, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

J.-P. Hencks.

(065948.3/216/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**JUNO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 59, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 76.067.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(065949.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**ELVALON AG, Société Anonyme.**

Registered office: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 113.211.

In the year two thousand and six, on the twentieth of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting of ELVALON AG, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at 10A, rue de l'Alzette, L-3396 Roeser, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number B 113.211, pursuant to a deed of notary André Schwachtgen, on December 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 660 of March 31, 2006 (hereafter the «Company»).

The Articles of Association have been amended by a deed of the same notary dated April 24, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 11.00 a.m. with Mr Michael Gassner, manager, professionally residing in Munsbach, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jürgen Mortag, manager, professionally residing in Munsbach.

The meeting elects as scrutineer Mr Jürgen Sonder, manager, professionally residing in Munsbach.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office from, L-3396 Roeser to L-5366 Munsbach.
2. Resignation of the auditor. Discharge to the resigning auditor.
3. Appointment of EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. as a new auditor for a term of office of six years.
4. Sundry items.

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be recorded at the same time.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That this meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting unanimously resolves to transfer of the registered office from 10A, rue de l'Alzette, L-3396 Roeser to Zone Industrielle, L-5366 Munsbach.

*Second resolution*

As a consequence of the previous resolutions, the first paragraph of article 4 of the Articles of Association of the Company is amended and shall now read as follows:

«**Art. 4. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Munsbach. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.»

*Third resolution*

The general meeting unanimously resolves to accept the resignation of the present auditor with effect as from the date of the present general meeting:

- Mr Jean Scholtes, with professional address at 10A, rue de l'Alzette, L-3396 Roeser.

The general meeting unanimously resolves by special vote to grant full discharge to the resigning auditor for the exercise of his mandate until the date of the present general meeting.

*Fourth resolution*

The general meeting unanimously resolves to appoint for a period ending at the general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the financial year ending on 31 December 2011, the following person as auditor of the Company:

- EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., with registered office in L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, registered with the Luxembourg «Registre de Commerce et des Sociétés» under the number R.C.S. N° B 50.956.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 11.30 a.m.

Whereof the present deed is drawn up in Munsbach, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, these persons signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahr zweitausendsechs, den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich, Großherzogtum Luxemburg André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, zur Zeit verhindert, welch letzterer Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre von Elvalon AG statt, einer Gesellschaft luxemburger Rechts in Form einer société anonyme, mit Gesellschaftssitz in 10A, rue de l'Alzette, L-3396 Roeser, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 113211, gegründet gemäß Urkunde des Notars André Schwachtgen vom 30. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 660 vom 31. März 2006 (nachstehend die «Gesellschaft»).

Die Statuten der Gesellschaft wurden durch eine Urkunde vom 24. April 2006 des gleichen Notars abgeändert, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Michael Gassner, Geschäftsführer, mit Geschäftsadresse residing in Munsbach, eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Herrn Jürgen Mortag, Geschäftsführer, mit Geschäftsadresse residing in Munsbach.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Jürgen Sonder, Geschäftsführer, mit Geschäftsadresse residing in Munsbach.

Dann erklärt der Vorsitzende:

I.- Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von, L-3396 Roeser nach, L-5366 Munsbach.
2. Abberufung des Prüfungsbeauftragten der Geschäftsführung und Entlastung.
3. Ernennung der Gesellschaft EUROPEAN AUDIT, société à responsabilité limitée, zum neuen Prüfungsbeauftragten der Geschäftsführung für eine Dauer von sechs Jahren.
4. Verschiedenes.

II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind, die nach Unterzeichnung ne varietur durch die anwesenden Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Vorstand gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird, um mit derselben zusammen mit den Vollmachten einregistriert zu werden.

III.- Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie ordnungsgemäß einberufen wurden und vorweg über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt wurden, so dass auf Einberufungsschreiben verzichtet werden konnte.

IV.- Dass die gegenwärtige Versammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, somit ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über sämtliche Punkte der oben genannten Tagesordnung beraten kann.

Nachdem den Erklärungen des Vorsitzenden zugestimmt und die ordnungsgemäße Zusammensetzung überprüft wurde, hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen, den Gesellschaftssitz von 10A, rue de l'Alzette, L-3396 Roeser nach Zone Industrielle, L-5366 Munsbach zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abgeändert und lautet nun wie folgt:

«**Art. 4. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach. Die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können auch jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gegründet werden.»

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen den Rücktritt vom aktuellen Prüfungsbeauftragten mit Wirkung zum heutigen Tage, anzunehmen:

- Herr Jean Scholtes, mit beruflicher Anschrift in 10A, rue de l'Alzette, L-3396 Roeser.

Die Versammlung beschliesst einstimmig per Spezialvotum dem scheidenden Prüfungsbeauftragten Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage zu gewähren.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. mit Sitz in L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, eingetragen beim luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer R.C.S. B Nr. 50.956, zum neuen unabhängigen Rechnungsprüfer zu bestellen. Ihr Mandat läuft nach der jährlichen Hauptversammlung welche über die Konten zum Jahresende 2011, befindet ab.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um 11.30 Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Munsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: M. Gassner, J. Mortag, J. Sonder, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, vol. 153S, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(066269.3/230/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**ELVALON AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 113.211.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 888 du 20 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

*Notaire*

(066270.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**FOODIMPEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 16, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 56.782.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2006*

Se sont réunis les actionnaires de la société FOODIMPEX S.A. en assemblée générale extraordinaire en date du 26 juin 2006 et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Romain Kettel en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, et nomment nouveau administrateur et administrateur-délégué Monsieur Philippe Michel, né le 8 octobre 1955 à Bouzonville (Moselle), demeurant à L-2430 Luxembourg, 16, rue Michel Rodange.

Le nouveau conseil d'administration se compose donc dorénavant de M. Philippe Michel, administrateur et administrateur-délégué de la société A.M. PARTICIPATION S.A., administrateur, et de la société A.S.F. PARTICIPATIONS S.A., administrateur.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège social du 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg au 16, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065474.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**RENJA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 117.454.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Renja Broman, Marketing Consultant, née à Helsinki, Finlande, le 26 avril 1962, demeurant à Kytöniityntie, 10, FIN-00370 Helsinki,

ici représentée par Monsieur Heikki Kähäri, consultant, demeurant au 31, rue du Scheid, L-6996 Oberanven, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Ernster, le 17 juin 2006.

2) Monsieur Juha Antero Ahonen, Marketing Manager, né à Helsinki, Finlande, le 9 mars 1956, demeurant à Kytöniityntie, 10, FIN-00370 Helsinki,

ici représentée par Monsieur Heikki Kähäri, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Helsinki, Finlande, le 15 juin 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de RENJA, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prestation de conseils en affaires d'organisation de marchés et de ventes.

La société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui soient de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

Par simple décision du gérant, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.



## Titre II.- Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à un tiers non-associé qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans les autres cas les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement sus-mentionné n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

## Titre III.- Gérance

**Art. 9.** La Société est gérée par un gérant, associé ou non, nommé et révocable à tout moment pour cause légitime.

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée et il est investi vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

## Titre IV.- Résolutions

**Art. 10.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

## Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

**Art. 11.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 12.** A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

## Titre VI.- Dissolution

**Art. 14.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la capital de la Société.

## Titre VII.- Dispositions générales

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 30 juin 2006.

### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Madame Renja Broman, préqualifiée, trois cents parts sociales . . . . .	300
2) Monsieur Juha Antero Ahonen, préqualifié, deux cents parts sociales. . . . .	200
Total: cinq cents parts sociales. . . . .	500

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents (1.800,-) euros.

### *Assemblée constitutive des associés*

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précitées, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

- Madame Ranja Broman, préqualifiée.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

### **Traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of June.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mrs Renja Broman, Marketing Consultant, born in Helsinki, Finland, on April 26, 1962, residing at Kytöniityntie, 10, FIN-00370 Helsinki,

here represented by Mr Heikki Kähäri, consultant, residing in 31, rue du Scheid, L-6996 Oberanven, by virtue of a proxy given in Ernster, on June 17, 2006.

2) Mr Juha Antero Ahonen, Marketing Manager, born in Helsinki, Finland, on March 9, 1956, residing at Kytöniityntie, 10, FIN-00370 Helsinki,

here represented by Mr Heikki Kähäri, prenamed, by virtue of a proxy given in Helsinki, Finland, on June 15, 2006.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their mandatory, have decided to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which they have established as follows:

### **Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of RENJA, S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the Company is to provide business consulting in marketing and sales.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial, financial, movable or real estate operations which may directly or indirectly be deemed in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a common decision of the partners.

By the sole decision of the manager, the company may establish subsidiaries, affiliates, agencies or administrative offices as well in Luxembourg as abroad.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

### **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro (EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

**Art. 7.** The shares shall be transferable among living persons to third parties which are not partners only with the prior approval of the partners representing at least three-quarters of the capital.

Otherwise the shares shall be freely transferable among partners.

The shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors.

The prior approval of the above paragraph is not required when the shares are transmitted to forced-heirs or to the surviving spouse.

In case of a transfer the value of a share is based on the average balance sheet of the last three years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

### **Title III.- Management**

**Art. 9.** The Company is managed by one manager, either member or not, who is appointed and may be removed at any time for legal reasons.

The manager shall be appointed for an unlimited period and is vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound by the sole signature of any manager.

### **Title IV.- Decisions of the members**

**Art. 10.** Resolutions are validly adopted when passed by members representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three-quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the members, the members are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of members is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority members holding the majority of shares in the Company.

Resolutions other than those amending the Articles of Incorporation of the Company may be taken at the occasion of a physical meeting or, alternatively, by way of a circular resolution provided, in such latter case, that each member shall receive the text of the resolution and shall cast his vote by signing the circular resolution.

### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 11.** The Company's financial year runs from July 1st each year to June 30th of the following year.

**Art. 12.** At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its members.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of members together with the balance sheet.

**Art. 13.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the members. However, the members may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 14.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators upon agreement of the general meeting of partners, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

### **Title VII.- General provisions**

**Art. 15.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end on June 30th, 2006.

*Subscription and payment*

The shares have been subscribed and paid in as follows:

1) Mrs Renja Broman, prenamed, three hundred shares .....	300
2) Mr Juha Antero Ahonen, prenamed, two hundred shares .....	200
Total: five hundred shares .....	500

The appearing parties declare and acknowledge that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro is at the free and entire disposal of the Company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred (1,800.-) Euro.

*Constitutive meeting of members*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) Is appointed manager of the company for an undetermined period:

- Mrs Renja Broman, prenamed.

The company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The company shall have its registered office in L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: H. Kähäri, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 23, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(066176.3/230/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**FISPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 76.164.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 2006.

Signature.

(065432.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**SOLE FINCO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 112.628.

In the year two thousand and six, on the seventh of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of SOLE FINCO S.A., (hereinafter the «Company») a société anonyme having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 112.628, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 491, dated 8 March 2006.

The meeting was opened at 18.30 with, in the chair, Mr Arnaud Arrecgros, maître en droit, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Fabrice Dispot, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Alexander Olliges, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requires the notary to act, and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the board of the meeting;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;
- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1) Addition of two new paragraphs to article 3 of the Articles of Association providing that:

«The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities»; and

«The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.»

2) Addition of article 6bis of the Articles of Association providing that «Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).»

3) Miscellaneous.

After duly considering the items of the agenda, the meeting unanimously resolves:

*First resolution*

The meeting resolves to approve the addition of two new paragraphs to article 3 of the Articles of Association so that such article shall henceforth read as follows:

**Art. 3.** «The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»

*Second resolution*

The meeting resolves to approve the addition of a new article 6bis of the Articles of Association which reads as follows:

«Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).»

There being no further business on the agenda, the chairman closes the meeting at 18.45.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société SOLE FINCO S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.628, constituée suivant acte reçu par le

notaire soussigné, le 12 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 491 du 8 mars 2006.

L'assemblée est ouverte à 18.30 sous la présidence de Monsieur Arnaud Arrecgros, maître en droit, demeurant au Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice Dispot, maître en droit, demeurant au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexander Olliges, maître en droit, demeurant au Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter et l'assemblée reconnaît:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal et dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1) Ajout de deux nouveaux alinéas à l'article 3 des statuts stipulant que:

«La Société peut emprunter de toutes manières et peut émettre des titres obligataires, des obligations garanties et des lettres de change ainsi que toute autre sorte d'obligations et/ou de titres de participation»; et que

La Société peut (i) conclure toute transaction ou convention soumise, gouvernée ou partie de tout contrat maître relatifs aux marchés de capitaux (y compris d'un ISDA Master Agreement) (ii) exécuter et remplir ses engagements découlant d'un tel contrat maître relatifs aux marchés de capitaux ou toute confirmation ou preuve confirmant une telle transaction liée à un tel contrat maître sur marchés de capitaux (iii) exécuter toute obligation résultant de cette transaction ou du contrat maître sur marchés de capitaux (iv) ainsi que, en vue de la conclusion d'une telle transaction, exécuter tous swaps, opérations à terme, ventes à terme, instruments dérivés, options, rachats rémérés et toutes transactions similaires ou transactions réalisées dans un tel contexte ou toutes combinaisons de ces transactions précédemment énumérées. En règle générale, la Société peut utiliser toutes techniques et instruments en rapport avec des investissements dans le but d'améliorer leur gestion, y compris les techniques et instruments destinés à les protéger contre le risque de crédit, les fluctuations de taux de change, les risques liés aux taux d'intérêt et autres.»

2) Ajout d'un article 6bis aux statuts qui stipule que «Les obligations nominatives émises par la Société ne pourront, sous aucune condition, être converties en obligations au porteur.»

3) Divers.

Après avoir dûment considéré les points de l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver l'ajout de deux nouveaux alinéas à l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** «La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toute espèce et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter de toutes manières et peut émettre des titres obligataires, des obligations garanties et des lettres de change ainsi que toute autre sorte d'obligations et/ou de titres de participation.

La Société peut (i) conclure toute transaction ou convention soumise, gouvernée ou partie de tout contrat maître relatifs aux marchés de capitaux (y compris d'un ISDA Master Agreement) (ii) exécuter et remplir ses engagements découlant d'un tel contrat maître relatifs aux marchés de capitaux ou toute confirmation ou preuve confirmant une telle transaction ou du contrat maître sur marchés de capitaux (iii) exécuter toute obligation résultant de cette transaction ou du contrat maître sur marchés de capitaux (iv) ainsi que, en vue de la conclusion d'une telle transaction, exécuter tous swaps, opérations à terme, ventes à terme, instruments dérivés, options, rachats rémérés et toutes transactions similaires ou transactions réalisées dans un tel contexte ou toutes combinaisons de ces transactions précédemment énumérées. En règle générale, la Société peut utiliser toutes techniques et instruments en rapport avec des investissements dans le but d'améliorer leur gestion, y compris les techniques et instruments destinés à les protéger contre le risque de crédit, les fluctuations de taux de change, les risques liés aux taux d'intérêt et autres.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver l'ajout d'un nouvel article 6bis aux statuts qui aura la teneur suivante:

«Les obligations nominatives émises par la Société ne pourront, sous aucune condition, être converties en obligations au porteur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.45.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Arrecgros, F. Dispot, A. Olliges, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2006, vol. 905, fol. 2, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067036.3/239/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

### **SOLE FINCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 112.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067037.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

### **SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 102.110.

### DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the fourteenth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of SILK FLOWER INVESTMENTS N.V., having its registered office at Berg Arrarat 1, Curaçao, Netherlands Antilles, registered to the Curaçao Commercial Register number 82638, by virtue of a proxy given on May 5, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l., having its principal office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, has been incorporated pursuant to a notarial deed on July 22nd, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1015 of October 12th, 2004;

- that the capital of the corporation SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that SILK FLOWER INVESTMENTS N.V., prenamed, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that SILK FLOWER INVESTMENTS N.V., prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

On request of the sole shareholder of the company SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l., the undersigned notary proceeds to the cancellation of the company's shares' register.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de SILK FLOWER INVESTMENTS N.V., ayant son siège social à Berg Ararat 1, Curaçao, Netherlands Antilles, immatriculée au Curaçao Commercial Register numéro 82648, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte notarié en date 22 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 12 octobre 2004;

- que le capital social de la société SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que SILK FLOWER INVESTMENTS N.V., précitée, étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que SILK FLOWER INVESTMENTS N.V., précitée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

de sorte que la liquidation de la société SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A la demande du seul propriétaire des parts sociales de la société SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l., le notaire procède à l'annulation du registre des parts sociales.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 85, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

G. Lecuit.

(067042.3/220/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**TRADING INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 101.824.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00721, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(065782.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.



**GEFCO CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.580.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

GEFCO CONSULTING, S.à r.l.

Signature

(065542.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**UNDERWOOD LAMB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 26.451.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

UNDERWOOD LAMB INTERNATIONAL S.A.

Signature

(065546.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**TREFLE A 4F, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 66.173.

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TREFLE A 4F, ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66.173, constituée suivant acte notarié en date du 3 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 832 du 14 novembre 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 7 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 105 du 19 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au deuxième jeudi du mois d'avril à 14 heures.

2. Disposition transitoire pour l'exercice en cours.

3. Adaptation des statuts en conséquence.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le deuxième jeudi du mois d'avril à 14 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 15. premier alinéa.** «L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 14 heures.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer les alinéas relatifs au capital autorisé dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2006, vol. 903, fol. 98, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067051.2/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**TREFLE A 4F, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 66.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067053.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**PROTECTION INVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 70.138.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00240, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

*Pour PROTECTION INVEST, Société Anonyme*

J. Claeys

*Administrateur*

(065594.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**BOATS CARAVELA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 53.479.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05660, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

*BOATS CARAVELA (LUXEMBOURG) S.A.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Administrateur-délégué*

*Signatures*

(065598.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 101.139.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00340, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

(065600.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 56.742.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00337, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

(065601.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**SOPRIMA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 79.048.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juin 2006*

L'assemblée confirme le renouvellement des mandats des Administrateurs:

Pour Madame Thérèse Dhaenens, Monsieur Bart Elias, Monsieur Marc Geens et Monsieur William Nagels, leur mandat est renouvelé pour une période de 4 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2010.

Pour Monsieur Herman Schillebeeckx et Monsieur Gino De Raedt, leur mandat est renouvelé pour une période de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2009.

*Catégorie A:*

- Madame Thérèse Dhaenens, Administrateur de Sociétés, née le 10 décembre 1947 à Uccle, demeurant à l'avenue du duc Jean Premier, n° 24, 1300 Wavre (Belgique);

- Monsieur Herman Schillebeeckx, Administrateur de Sociétés, né le 16 octobre 1939 à Leuven, demeurant à De Inger, n° 8, 3071 Korkrnberg;

- Monsieur Marc Geens, né le 14 décembre 1951 à Tshikapa, demeurant à rue Ernest Gossart, n° 35, 1180 Uccle.

*Catégorie B:*

- Monsieur Bart Elias, Administrateur de Sociétés, né le 1<sup>er</sup> octobre 1956 à Aalst, demeurant à Beukendreef, n° 4, 9300 Aalst;

- Monsieur William Nagels, Administrateur de Sociétés, né le 27 mai 1952 à Tienen, demeurant à Groenstraat, n° 18, 3404 Landen;

- Monsieur Gino de Raedt, Administrateur de Sociétés, né le 27 juin 1950 à Zele, demeurant à Zwinlaan, n° 11/42, 8300 Knokke-Heist.

L'assemblée confirme le renouvellement du mandat de Commissaire pour une période de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009:

- VAN GEET DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., avec siège social à rue Marie Adélaïde, n° 30, 2128 Luxembourg.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066034.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**GEOTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 79.390.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(065645.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**EDVIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 85.378.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(065652.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**MIRABELLA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 69.075.

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MIRABELLA, ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 69.075, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 435 du 10 juin 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1054 du 22 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au premier mardi du mois d'avril à 10 heures 30.

2. Disposition transitoire pour l'exercice en cours.

3. Adaptation des statuts en conséquence.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le premier mardi du mois d'avril à 10 heures 30.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 15. (premier alinéa).** «L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois d'avril à 10 heures 30.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer les alinéas relatifs au capital autorisé dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2006, vol. 903, fol. 98, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067068.2/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**MIRABELLA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 69.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067071.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**TURNKEY EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 83.180.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(065655.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**INDUSTRIALE TRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.449.

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée INDUSTRIALE TRE S.A. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n° 59.449,

société ayant obtenu la nationalité luxembourgeoise suivant acte de transfert reçu par le notaire Schwachtgen en date du 26 mai 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 23.026, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire le 31 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 15.726.

L'assemblée est présidée par M. Marco Sterzi, conseil économique, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Le président désigne comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Concetta De Marinis, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. To resolve in order to wind up the company and put it in liquidation;
2. To resolve in order to appoint Mr Marco Sterzi as the liquidator of the company and to determine his powers;
3. Miscellaneous.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve. Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Sterzi, G. Saggi, C. De Marinis, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, vol. 153S, fol. 84, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

J. Delvaux.

(067486.3/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.327.

L'an deux mille six, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résident à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société anonyme TORRENT INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 juin 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 79.327, constituée par acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 6 décembre 2000, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 486 du 28 juin 2001.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Martine Schaeffer, en remplacement de Maître André Schwachtgen, en date du 26 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

L'associée unique prends les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La valeur nominale des parts sociales de la Société est modifiée pour être réduite de cinq cents euros (EUR 500,-) à vingt-cinq euros (EUR 25,-), avec augmentation correspondante du nombre de parts sociales de vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune à cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 22, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(067444.3/230/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.327.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 911 du 27 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(067445.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.866.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

(065670.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**SEEKER REKEES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 112.802.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(065961.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**SCULPTOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 111.786.

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of December.  
Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by two of its A proxyholders Mr Frank Verdier and Mr Patrick van Denzen both private employees, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole associate of the company SCULPTOR HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 110.436 incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul Bettingen notary on the 28th day of October, 2005, of which the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C is pending.

The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24th of November 2005, of which the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C is pending.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

*First resolution*

The sole partner decides to introduce class of shares in the share capital.

*Second resolution*

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article five of the Articles of Incorporation accordingly which will be read as follows:

«**Art. 5. Capital.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the Ordinary Shares).

Each Ordinary Share shall have a serial number for its identification.

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. The Ordinary Shares may be divided into several classes of shares in the way provided for in these articles of association. The various classes of shares, if any, shall be distinguished with reference to a letter of the alphabet (from class A, in accordance with alphabetical order for additional classes). Except for the Class A shares, the various classes of shares shall be linked to an Investment as defined hereafter.

The board of managers shall, with the prior consent of each of the various shareholders (such prior consent being requested to the extent there exist more than one shareholder), determine if Ordinary Shares will be of different classes of shares, respectively the board of managers shall identify and define the Investment (as defined hereunder) to be made directly or indirectly by the Company and to determine to which class of shares such Investment has to be allocated. When defining the Investment and the various classes of shares, the board of managers shall respect (to the extent applicable) the equal treatment of the various shareholders and shall moreover pursuant to the same principles described herein define the rules which shall apply within the framework of these articles, to the redemption of shares to be realised in accordance with this article.

The board of managers shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an Investment) to which, except class A, each class of Ordinary Shares relates.

To the extent permitted by and in accordance with applicable law, all benefits and losses derived from a specific Investment shall be reserved to the shareholder(s) of the relevant class of shares.

All Ordinary Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Ordinary Shares shall be redeemable at any time upon request of the board of managers of the Company in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and the provisions of the present articles of association. The redemption of the Ordinary Shares of a given class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Companies Act (distributable funds including the share premium account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined hereafter). The Ordinary Shares that have been redeemed shall be immediately cancelled. The shareholder(s) agree that the redemption of the Ordinary Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the Ordinary Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholder(s) except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

The redemption price of the Ordinary Shares of a given class (the Redemption Price) is calculated by the board of managers and shall be equal to (i) the net asset value of the corresponding Investment, to the extent applicable, and (ii) the amount of the share premium contributed or paid in by the subscriber of each of such class of shares.

The net asset value of the Ordinary Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and the net asset value of each Ordinary Share, to the extent applicable, shall be determined in respect of any valuation day by dividing the value of the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the



Investment less the liabilities and other costs attached to such Investment at close of business on that day, by the number of Ordinary Shares of the given class. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the board of managers determines to be fair and reasonable.

To the extent the class A Ordinary Shares are not linked to an Investment, the redemption price of the Class A Ordinary Shares is calculated by the board of managers and shall be at least equal to (i) the nominal value of each share and (ii) the amount of the share premium contributed or paid in by the subscriber of each of such class of shares.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the board of managers with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present and future shareholders.

At least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered shareholders of the class of Ordinary Shares to be redeemed, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Ordinary Shares to the Company for redemption (the Redemption Notice).

The share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.»

*Third resolution*

The sole partner decides to change the organisation of the management.

*Fourth resolution*

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article seven of the Articles of Incorporation accordingly which will be read as follows:

«**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorneys in fact acting in their hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448 ici représentée par deux de ses fondateurs de pouvoir A, Messieurs Frank Verdier et Patrick van Denzen, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société SCULPTOR HOLDINGS, S.à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B numéro 110.436 constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen en date du 28 octobre 2005, dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C est en cours.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant, du 24 novembre 2005, dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C est en cours.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'introduire des classes de parts sociales.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les Parts Ordinaires).

Chaque Part aura un numéro de série pour son identification.

Chaque Part Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Les Parts Ordinaires peuvent être divisées en différentes classes de parts tel que prévu par les présents Statuts. Les différentes classes de parts, pour autant qu'il y en ait, vont être distinguées par référence à une lettre de l'alphabet (de la classe A, en suivant l'ordre alphabétique pour les classes de parts additionnelles). Sauf pour la classe de parts A, les différentes classes de parts vont être liées à un Investissement tel que défini ci-après.

Le conseil de gérance pourra, de l'accord préalable de chacun des associés (pareil accord n'étant requis que dans la mesure où il existe plus d'un associé), déterminer si les Parts Ordinaires seront ou non allouées à des classes de parts différentes, respectivement le conseil pourra identifier et définir l'Investissement (tel que défini ci-dessous) effectué directement ou indirectement par la Société et déterminer à quelle classe pareil Investissement sera attribué. Lors de la définition de l'Investissement et des différentes classes de parts, le conseil de gérance se conformera (dans la mesure applicable) au principe de traitement égalitaire des différents associés et va dans le respect des mêmes principes décrits ci-dessus définir les règles applicables dans le cadre des présents statuts, au rachat de parts conformément à l'article 6 ci-dessus.

Le conseil de gérance identifiera le portefeuille relevant des actifs constituant un investissement (un Investissement) auquel, exception faite de la classe A, chaque catégorie de Parts Ordinaires se rapporte.

Dans la mesure permis par et en accord avec les lois applicables, tous les profits et pertes dérivés d'un Investissement en particulier se voit être alloué à (aux) l'associé(s) de la classe de parts en question.

Toutes les Parts Ordinaires émises par la Société sont des parts rachetables. Les Parts Ordinaires souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande du conseil de gérance de la Société en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée, les dispositions des présents statuts. Le rachat de Parts Ordinaires ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales (fonds distribuables comprenant le compte de primes d'émission) et qui résultent de l'utilisation totale ou partielle de l'Investissement y relatif (tel que défini ci-après). Les Parts Ordinaires qui ont été rachetées seront immédiatement annulées. Les associés conviennent que le rachat des Parts Ordinaires d'une catégorie fait conformément aux présentes respecte leur droit au traitement égalitaire par la Société.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les Parts Ordinaires rachetées doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux associés; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Le prix de rachat de Parts Ordinaires d'une catégorie de parts sociales (ci-après le Prix de Rachat) est calculé par le conseil de gérance et doit correspondre à (i) la valeur des actifs nets de l'Investissement lié, dans la mesure applicable, et (ii) le montant du share premium contribué ou payé par les souscripteurs de chaque classe de parts.

La valeur de l'actif net des Parts Ordinaires d'une catégorie de parts sociales est exprimée sous forme de valeur par part sociale et la valeur nette d'une Part Ordinaire, dans la mesure applicable, est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant la valeur de l'actif net de l'Investissement de la classe de parts y liée, celle-ci étant la valeur de marché des actifs constitutifs de l'Investissement moins les dettes et autres charges de cet Investissement telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre de Parts Ordinaires de la catégorie de parts sociales en question. La valeur de marché des actifs de l'Investissement pourra être déterminée au moyen de toute autre base que le conseil de gérance considérera comme équitable et raisonnable.

Dans la mesure où les Parts Ordinaires de classe A ne sont pas liées à un Investissement, le prix de rachat des Parts Ordinaires de classe A est calculé par le conseil de gérance et doit correspondre à au moins (i) la valeur net de chaque part et (ii) le montant du share premium contribué ou payé par les souscripteurs de chaque classe de parts.

En absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le conseil de gérance est définitive et lie la Société ainsi que les présents et futurs associés.

Au moins sept (7) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé à chaque associé d'une catégorie de Parts Ordinaires à racheter, indiquant au porteur le nombre de parts sociales qui seront ainsi rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour retourner les Parts Ordinaires concernées à la Société en vue de leur rachat (la Notification de Rachat).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'organisation de la gérance de la société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article sept des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la

durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant représenté comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(066179.3/202/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**COMPAGNIE EUROPEENNE DE TELEPHONIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 67.616.

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE EUROPEENNE DE TELEPHONIE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.616, constituée sous la dénomination de XALYA S.A. suivant acte notarié en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mars 1999, numéro 140. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 avril 2006, numéro 841.

L'Assemblée est ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification des dates de l'exercice social pour que celui-ci commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine au 31 décembre de chaque année;

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts;

3. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle au premier lundi du mois de juin à 10h00;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer l'année sociale afin que celle-ci commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine au 31 décembre de chaque année.

De manière transitoire, l'exercice social en cours ayant débuté le 1<sup>er</sup> juin 2006 se terminera le 31 décembre 2006.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 15.** «L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine au 31 décembre de chaque année.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle au premier lundi du mois de juin à 10h00.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 8. premier alinéa.** «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixée dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10h00. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires, pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation. ».

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Mouton, A. Olliges, A. Gobert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2006, vol. 905, fol. 2, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067039.3/239/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

---

**COMPAGNIE EUROPEENNE DE TELEPHONIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 67.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067040.3/239/0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

---

**POSANCRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 56.116.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01856, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POSANCRE S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(065973.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**POSANCRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 56.116.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01860, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POSANCRE S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(065972.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**OSKAR RAKSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 25.000,-.**

 Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 110.263.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en juillet 2006.

Signature

*Un mandataire*

(065965.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**EUROPA SWAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 112.358.

In the year two thousand six, on the twelfth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B under the number 103.095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B under the number 103.096;

both companies are here represented by:

Mr Vincent Goy, company director, with professional address in 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of both companies, with individual signing power.

Such appearing parties are the sole partners of EUROPA SWAN, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 112.358, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 437 of February 28, 2006. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on March 13, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of nine thousand six hundred and fifty Euro (9,650.- EUR) so as to raise it from its present amount of one million five hundred and seventy-five thousand three hundred and fifty Euro (1,575,350.- EUR) up to one million five hundred and eighty-five thousand Euro (1,585,000.- EUR) by the issue of three hundred and eighty-six (386) new additional shares, having each a par value of twenty-five Euro (25.- EUR), such new share with the same privileges and rights as the existing shares.

*Suscription and payment*

All three hundred and eighty-six (386) new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by the existing partners as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
1) EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prenamed .....	368
2) EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prenamed .....	18
Total .....	386

The amount of nine thousand six hundred and fifty Euro (9,650.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article six (6) first paragraph of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

**Art. 6. First paragraph.** «The corporate capital of the Company is set at one million five hundred and eighty-five thousand Euro (1,585,000.- EUR), divided into sixty-three thousand four hundred (63,400) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.»

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.096;

les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant des deux sociétés prénommées avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de EUROPA SWAN, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 112.358, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 437 du 28 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mars 2006, non encore publié.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf mille six cent cinquante euros (9.650,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent soixante-quinze mille trois cent cinquante euros (1.575.350,- EUR) jusqu'à montant d'un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (1.585.000,- EUR) par l'émission de trois cent quatre-vingt-six (386) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, chaque part sociale nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les anciennes parts sociales.

#### Souscription et paiement

Toutes les trois cent quatre-vingt-six (386) parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les associés actuels de la Société comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1) EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prédésignée . . . . .	368
2) EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prédésignée . . . . .	18
Total . . . . .	386

La somme de neuf mille six cent cinquante euros (9.650,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article six (6), premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6. Premier alinéa.** «Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (1.585.000,- EUR), divisé en soixante-trois mille quatre cents (63.400) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

#### Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2006, vol. 905, fol. 6, case 3. – Reçu 96,50 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067044.3/239/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

---

**EUROPA SWAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 112.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067045.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

---

**CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 43.281.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

(065675.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**CS ADVANTAGE (LUX) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 80.866.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

(065680.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 105.416.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature

Administrateur

(065807.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**NIBECA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 80.835.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature.

(065635.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

79248

**DERFI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 72.894.

Le bilan au 31 décembre 2003 rectifié, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS01006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature.

(065633.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**EVELFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 65.398.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature.

(065637.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**KEY JOB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 4, rue de la Fonderie.  
R. C. Luxembourg B 25.198.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(065679.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**KEY JOB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 4, rue de la Fonderie.  
R. C. Luxembourg B 25.198.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(065682.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---